



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 1887

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. André Schneider, pour le groupe UMP.

M. André Schneider. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, depuis 2002, le Gouvernement a eu à cœur de mettre en oeuvre l'un des chantiers prioritaires du quinquennat fixés par le Président de la République : celui de la sécurité routière.

Chaque année, des milliers de morts et de blessés dus à l'irresponsabilité de certains conducteurs pesaient lourdement sur le vécu quotidien de nos concitoyens.

Face à ce drame national, le Gouvernement a mobilisé les moyens nécessaires pour réduire l'insécurité routière de manière significative. Les chiffres régulièrement publiés ont révélé un bilan très encourageant pour l'année 2004, puisque le nombre des accidents corporels a baissé de 6,5 %, le nombre des tués de 9 % et celui des blessés de 7,5 %.

Ces baisses sont d'autant plus significatives qu'elles font suite à celles des années 2002 et 2003, qui étaient respectivement de 6,2 % et de 20,9 % pour les tués, alors que, depuis vingt ans, les baisses avaient rarement dépassé le chiffre de 6 %.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer si cette dynamique observée depuis 2002, qui repose sur l'ensemble cohérent des actions volontaristes du Gouvernement, se poursuit en 2005 ? Par ailleurs, pensez-vous que les comportements positifs de nos concitoyens sur les routes vont s'inscrire dans la durée ? Enfin, quelles initiatives comptez-vous prendre pour améliorer la situation ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, sans vouloir vous accabler de chiffres, je crois devoir en ajouter quelques-uns.

En janvier 2002, nous déplorions 592 tués sur les routes ; en janvier 2005, il y en a eu 385, ce qui représente 207 victimes en moins sur les routes de France. Ce résultat n'est pas seulement dû à la détermination du Gouvernement - à laquelle je vous remercie néanmoins d'avoir rendu hommage - mais au civisme renouvelé et renforcé de tous les conducteurs, que je remercie.

Les résultats de janvier sont à la fois positifs, puisqu'on enregistre une baisse de 4,7 % du nombre de tués, mais légèrement inquiétants. En effet, si le nombre de victimes a baissé, le nombre d'accidents corporels, lui, a augmenté.

Dès lors, nous devons prendre de nouvelles mesures. Je peux d'ores et déjà en citer trois.

Nous avons commencé d'expérimenter l'usage des feux de croisement le jour. Ce matin, nous avons entendu au ministère un expert de l'Union européenne qui a étudié l'application de cette mesure dans sept pays, dont l'Italie. Il nous a confirmé qu'elle est bénéfique et ne comporte aucune contre-indication. Allumer ses feux de croisement ne permet pas seulement de voir la route, mais d'être vu.

M. Maurice Leroy. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

La deuxième mesure ne fera pas plaisir à tout le monde. Nous allons continuer à installer les radars sur les

routes de France, parce que la vitesse est un facteur d'aggravation des risques et que, chaque fois que l'on installe des radars à un endroit accidentogène, le nombre d'accidents diminue de 85 %, ce qui est considérable. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Enfin, nous nous attachons de façon précise, pendant cette période de vacances, à contrôler les départs et les arrivées des cars qui transportent des enfants ou des grandes personnes, car leur responsabilité est grande. Vous le constatez, monsieur le député, la détermination des pouvoirs publics est intacte et même renforcée. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1887

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 février 2005